

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 30 août 2010)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de loi sur le traitement des actes
à cause de mort et actes similaires (LACDM)***La commission législative,*

composée de M^{mes} et MM. Michel Bise, président, Yvan Botteron, vice-président, Thomas Perret, rapporteur, et Théo Huguenin-Elie (excusé le 28.9), Armand Blaser, Mario Castioni, Anne Tissot Schulthess (excusée le 14.10), Philippe Bauer (excusé le 28.9), Francis Monnier (excusé le 14.10), Marc-André Nardin, Pascal Sandoz, Véronique Jaquet (excusée le 14.10), Veronika Pantillon, Bernhard Wenger (absent le 28.9) et Walter Willener,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:***Entrée en matière (art. 64 OGC)**

Par 8 voix contre 2 et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote final

Par 8 voix contre 1 et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 14 octobre 2010

Au nom de la commission législative:

Le président,
M. BISE*Le rapporteur,*
T. PERRET